

Affiché et mis en ligne le 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MARSAUD Jean Louis**, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations** : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés** : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2023 - budget général**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_01-DE  
Reçu le 19/04/2024

DEPENSES				RECETTES					
<b>Dépenses de gestion courante</b>	CH 011	Charges générales	1 302 648,90	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Atténuation de charges	51 085,46		
	CH 012	Charges de personnel	1 888 783,83		CH 70	Ventes de Produits	220 058,17		
	CH 014	Atténuation de produits			CH 73	Impôts et Taxes	796 660,93		
	CH 65	Autres charges	362 187,93		CH 731	Impositions directes	1 819 859,06		
			<b>3 553 620,66</b>	CH 74	Dotations, Subventions	1 062 161,07			
				CH 75	Autres produits	35 602,07		<b>3 985 426,76</b>	
<b>Autres dépenses</b>	CH 66	Charges financières	86 773,93	<b>Autres produits</b>	CH 76	Produits financiers			
	CH 67	Charges exceptionnelles	2 106,39		CH 77	Produits exceptionnels	52 973,42		
	CH 68	Dotations provisions	0,00		CH 78	Reprise de provisions			
			<b>88 880,32</b>					<b>52 973,42</b>	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>3 642 500,98</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>4 038 400,18</b>		
	CH 023	Virement à la section Invest.			CH 042	Opérations d'ordre	6 207,20		
	CH 042	Opérations d'ordre	387 633			Travaux en régie			
	CH 022	Dépenses imprévues				Amort. Subventions			
			<b>387 633</b>				<b>6 207,20</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>4 030 133,78</b>	<b>TOTAL</b>			<b>4 044 607,38</b>		
		Déficit				Bénéfice	<b>14 473,60</b>		

DEPENSES				RECETTES			
<b>Dépenses équipements</b>	CH 20	Immo incorporelles	74 805,23	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Subventions invest.	25 000,00
	CH 204	Subvention Invest.	1 546,68		CH 16	Emprunts	1 125 085,29
	CH 21	Immo corporelles	265 364,18		CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en-cours	518 244,92		CH 021	Virt section exploitation	
	CH 27	Inamobilisations Financières	115 000,0		CH 23	Avances immo en-cours	
			<b>974 961,01</b>				<b>1 150 085,29</b>
<b>Dépenses financières</b>	CH 16	Emprunts	844 938,32	<b>Produits financiers</b>	CH 10	Dotations, réserves	92 268,43
			<b>844 938</b>		CH 24	Produits cession	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 819 899,33</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>1 242 353,73</b>
	CH 040	Opérations d'ordre	6 207,20		CH 040	Opérations d'ordre	387 632,80
	CH 020	Dépenses imprévues			CH 041	Opération patrimoniale	
			<b>6 207,20</b>				<b>387 632,80</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 826 106,53</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 629 986,52</b>
		Déficit	<b>196 120,01</b>			Bénéfice	

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_01-DE  
Reçu le 19/04/2024

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget général de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024  
Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_02-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_02

Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations** : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés** : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2023 - budget général**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Sous la présidence de Monsieur Éric PINTAUD, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget général de la commune détaillé comme suit :

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_02-DE  
Reçu le 19/04/2024

## FONCTIONNEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses de gestion courante	CH 011	Charges générales	1 302 648,90	Recettes de gestion courante	CH 013	Atténuation de charges	51 085,46
	CH 012	Charges de personnel	1 888 783,83		CH 70	Ventes de Produits	220 058,17
	CH 014	Atténuation de produits			CH 73	Impôts et Taxes	796 660,93
	CH 65	Autres charges	362 187,93		CH 731	Impositions directes	1 819 859,06
					CH 74	Dotations, Subventions	1 062 161,07
				CH 75	Autres produits	35 602,07	
			<b>3 553 620,66</b>				<b>3 985 426,76</b>
Autres dépenses	CH 66	Charges financières	86 773,93	Autres produits	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	2 106,39		CH 77	Produits exceptionnels	52 973,42
	CH 68	Dotations provisions	0,00		CH 78	Reprise de provisions	
			<b>88 880,32</b>				
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>3 642 500,98</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>4 038 400,18</b>
	CH 023	Virement à la section Invest.		CH 042	Opérations d'ordre	6 207,20	
	CH 042	Opérations d'ordre	387 633		Travaux en régie		
	CH 022	Dépenses imprévues			Amort. Subventions		
			<b>387 633</b>			<b>6 207,20</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>4 030 133,78</b>	<b>TOTAL</b>			<b>4 044 607,38</b>
		Déficit				Bénéfice	<b>14 473,60</b>

## INVESTISSEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses équipements	CH 20	Immo incorporelles	74 805,23	Recettes de gestion courante	CH 013	Subventions invest.	25 000,00
	CH 204	Subvention Invest.	1 546,68		CH 16	Emprunts	1 125 085,29
	CH 21	Immo corporelles	265 364,18		CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en-cours	518 244,92		CH 021	Virt section exploitation	
	CH 27	Immobilisations Financières	115 000,0		CH 23	Avances immo en-cours	
					<b>974 961,01</b>		
Dépenses financières	CH 16	Emprunts	844 938,32	Produits financiers	CH 10	Dotations, réserves	92 268,43
			<b>844 938</b>		CH 24	Produits cession	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 819 899,33</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>1 242 353,72</b>
	CH 040	Opérations d'ordre	6 207,20	CH 040	Opérations d'ordre	387 632,80	
	CH 020	Dépenses imprévues		CH 041	Opération patrimoniale		
			<b>6 207,20</b>			<b>387 632,80</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>1 826 106,53</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 629 986,52</b>
		Déficit	<b>196 120,01</b>			Bénéfice	

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_02-DE  
Reçu le 19/04/2024

Il est constaté que ces résultats concordent avec les comptes de gestion du percepteur.

Hors de la présence de Monsieur Jean Louis MARSAUD, maire de La Rochefoucauld en Angoumois, le conseil municipal se prononce sur le compte administratif du budget général de la commune.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_03-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_03

Affiché et mis en ligne le... 25.04.2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Affectation des résultats - budget général**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Au vu du compte administratif, Monsieur le maire présente l'affectation des résultats détaillée comme suit :

## COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

2023

## PREPARATION BUDGETAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Recettes d'investissement de l'année 2023		1 629 986,52	Recettes de fonctionnement de l'année 2023		4 044 607,38
Dépenses d'investissement de l'année 2023		1 826 106,53	Dépenses de fonctionnement de l'année 2023		4 030 133,78
Résultat d'investissement de l'année		-196 120,01	Résultat de fonctionnement de l'année		14 473,60
Résultat reporté 2022		24 610,26	Résultat reporté 2022		723 046,98
Résultat d'investissement 2023	Déficit	-171 509,75	Résultat global de fonctionnement 2023	EXCEDENT	737 520,58
Compte 001 sur 2024	Dépense		Recettes		
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023			AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE		
Recettes à percevoir car non perçues en 2023		777 903,13	Excédent de fonctionnement global 2023		737 520,58
Travaux à réaliser et non payés en 2023		603 885,64	Besoin de financement global + une partie du financement de l'investissement (compte 1068) de 2023		0,00
Solde des restes à réaliser		174 017,49	Résultat de fonctionnement de l'année	EXCEDENT	737 520,58
Résultat d'investissement 2023		-171 509,75	Compte 002 sur 2024	Recettes	
Résultat réel d'investissement 2023	EXCEDENT	2 907,74			
	Recettes				
Besoin de financement global		0,00			
Compte 1068 sur 2023	Recettes	0,00			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2024, les résultats de la façon suivante :

1°) Compte tenu des restes à réaliser et des restes à percevoir qui entraînent un résultat réel d'investissement excédentaire, la section d'investissement n'a pas de besoins de financement au 1068.

2°) Recettes de Fonctionnement :  
Au compte 002 la somme de 737 520,58 €

Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril

Le Maire : Jean Louis MARSAUD





Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2023 - budget  
assainissement**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_04-DE  
Reçu le 19/04/2024

DEPENSES				RECETTES			
<b>Dépenses de gestion courante</b>	CH 011	Charges générales	185 325,18	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Atténuation de charges	
	CH 012	Charges de personnel	50 376,08		CH 70	Ventes de Produits	339 056,60
	CH 014	Atténuation de produits			CH 73	Impôts et Taxes	
	CH 65	Autres charges	1,22		CH 731	Impositions directes	
					CH 74	Dotations, Subventions	12 963,52
			<b>235 702,48</b>	CH 75	Autres produits		
						<b>352 020,12</b>	
<b>Autres dépenses</b>	CH 66	Charges financières	9 045,37	<b>Autres produits</b>	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	210,17		CH 77	Produits exceptionnels	7,82
	CH 68	Dotations provisions	0,00		CH 78	Reprise de provisions	
							<b>7,82</b>
			<b>9 255,54</b>				
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>244 958,02</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>352 027,94</b>
	CH 023	Virement à la section Invest.			CH 042	Opérations d'ordre	57 437,78
	CH 042	Opérations d'ordre	172 072,04			Travaux en régie	
	CH 022	Dépenses imprévues				Amort. Subventions	
							<b>57 437,78</b>
			<b>172 072</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>417 030,06</b>	<b>TOTAL</b>			<b>409 465,72</b>
		<b>Déficit</b>	<b>7 564,34</b>			<b>Bénéfice</b>	

DEPENSES				RECETTES			
<b>Dépenses équipements</b>	CH 20	Immo incorporelles	4 796,92	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Subventions invest.	
	CH 204	Subvention Invest.			CH 16	Emprunts	538 642,93
	CH 21	Immo corporelles	210 867,33		CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en-cours			CH 021	Virt section exploitation	
	CH 27	Immobilisations Financières			CH 23	Avances immo en-cours	
			<b>215 664,25</b>			<b>538 642,93</b>	
<b>Dépenses financières</b>	CH 16	Emprunts	569 852,19	<b>Produits financiers</b>	CH 10	Dotations, réserves	
					CH 24	Produits cession	
			<b>569 852</b>				<b>0,00</b>
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>785 516,44</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>538 642,93</b>
	CH 040	Opérations d'ordre	57 437,78		CH 040	Opérations d'ordre	172 072,04
	CH 020	Dépenses imprévues			CH 041	Opération patrimoniale	
							<b>172 072,04</b>
			<b>57 437,78</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>842 954,22</b>	<b>TOTAL</b>			<b>710 714,97</b>
		<b>Déficit</b>	<b>132 239,25</b>			<b>Bénéfice</b>	

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_04-DE  
Reçu le 19/04/2024

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**Approuve** le compte de gestion -budget assainissement- du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_05-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_05

Affiché et mis en ligne le...~~25/04/2024~~

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2023 - budget assainissement**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Sous la présidence de Monsieur Éric PINTAUD, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement qui s'établit ainsi :

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_05-DE  
Reçu le 19/04/2024

## FONCTIONNEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses de gestion courante	CH 011	Charges générales	185 325,18	Recettes de gestion courante	CH 013	Atténuation de charges	
	CH 012	Charges de personnel	50 376,08		CH 70	Ventes de Produits	339 056,60
	CH 014	Atténuation de produits			CH 73	Impôts et Taxes	
	CH 65	Autres charges	1,22		CH 731	Impositions directes	
			<b>235 702,48</b>	CH 74	Dotations, Subventions	12 963,52	
				CH 75	Autres produits		
						<b>352 020,12</b>	
Autres dépenses	CH 66	Charges financières	9 045,37	Autres produits	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	210,17		CH 77	Produits exceptionnels	7,82
	CH 68	Dotations provisions	0,00		CH 78	Reprise de provisions	
			<b>9 255,54</b>			<b>7,82</b>	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>244 958,82</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>352 027,94</b>
	CH 023	Virement à la section Invest.			CH 042	Opérations d'ordre	57 437,78
	CH 042	Opérations d'ordre	172 072,04			Travaux en régie	
	CH 022	Dépenses imprévues				Amort. Subventions	
			<b>172 072</b>				<b>57 437,78</b>
<b>TOTAL</b>			<b>417 030,06</b>	<b>TOTAL</b>			<b>409 465,72</b>
		Déficit	<b>7 564,34</b>			Bénéfice	

## INVESTISSEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses équipements	CH 20	Immo incorporelles	4 796,92	Recettes de gestion courante	CH 013	Subventions invest.	
	CH 204	Subvention Invest.			CH 16	Emprunts	538 642,93
	CH 21	Immo corporelles	210 867,33		CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en-cours			CH 021	Virt section exploitation	
	CH 27	Immobilisations Financières			CH 23	Avances immo en-cours	
			<b>215 664,25</b>			<b>538 642,93</b>	
Dépenses financières	CH 16	Emprunts	569 852,19	Produits financiers	CH 10	Dotations, réserves	
			<b>569 852</b>		CH 24	Produits cession	
						<b>0,00</b>	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>785 516,44</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>538 642,93</b>
	CH 040	Opérations d'ordre	57 437,78		CH 040	Opérations d'ordre	172 072,04
	CH 020	Dépenses imprévues			CH 041	Opération patrimoniale	
			<b>57 437,78</b>				<b>172 072,04</b>
<b>TOTAL</b>			<b>842 954,22</b>	<b>TOTAL</b>			<b>710 714,97</b>
		Déficit	<b>132 239,25</b>			Bénéfice	

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_05-DE  
Reçu le 19/04/2024

Il est constaté que ces résultats concordent avec les comptes de gestion du percepteur.

Hors de la présence de Monsieur Jean Louis MARSAUD, maire de La Rochefoucauld en Angoumois, le conseil municipal se prononce sur le compte administratif du budget de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**  
**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_06-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_06

Affiché et mis en ligne le ~~25/04/2024~~

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,  
**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Affectation des résultats - budget assainissement**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Au vu du compte administratif Monsieur le maire présente l'affectation des résultats détaillée comme suit :

## ASSAINISSEMENT

2023

## PREPARATION BUDGETAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement de l'année 2023	710 714,97	Recettes de fonctionnement de l'année 2023	409 465,72
Dépenses d'investissement de l'année 2023	842 954,22	Dépenses de fonctionnement de l'année 2023	417 030,06
Résultat d'investissement de l'année	-132 239,25	Résultat de fonctionnement de l'année	-7 564,34
Résultat 2022 reporté	352 621,29	Résultat 2022 reporté	168 450,03
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	<b>EXCEDENT</b> 220 382,04	<b>Résultat global de fonctionnement 2023</b>	<b>EXCEDENT</b> 160 885,69
<b>Compte 001 sur 2024</b>	<b>Recettes</b>		
<b>ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023</b>		<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE</b>	
Recettes non perçues en 2023 et à percevoir	-	Excédent de fonctionnement global 2023	160 885,69
Travaux à réaliser et non payés en 2023	0,00	Besoin de financement global + une partie du financement de l'investissement de 2023 (opte1068)	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>	Résultat de fonctionnement de l'année	<b>EXCEDENT</b> 160 885,69
Résultat d'investissement 2023	220 382,04	<b>compte 002 sur 2024</b>	<b>Recettes</b>
Résultat réel d'investissement 2023	<b>EXCEDENT</b> 220 382,04		
	<b>Recettes</b>		
Besoin de financement global			
compte1068 sur 2024	<b>Recettes</b>		

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2024, les résultats de la façon suivante :

1°) Recettes d'investissement :  
Au compte 001 la somme de 220 382,04 €

2°) Recettes de fonctionnement :  
Au compte 002 la somme de 160 885,69 €.

Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : Jean Louis MARSAUD





Affiché et mis en ligne le... 25.10.2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion 2023 - budget énergies renouvelables**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_07-DE  
 Reçu le 19/04/2024

DEPENSES			RECETTES			
<b>Dépenses de gestion courante</b>	CH 011	Charges générales	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Atténuation de charges	
	CH 012	Charges de personnel		CH 70	Ventes de Produits	1 404,12
	CH 014	Atténuation de produits		CH 73	Impôts et Taxes	
	CH 65	Autres charges		CH 731	Impositions directes	
		<b>0,00</b>	CH 74	Dotations, Subventions		
			CH 75	Autres produits	<b>1 404,12</b>	
<b>Autres dépenses</b>	CH 66	Charges financières	<b>Autres produits</b>	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles		CH 77	Produits exceptionnels	<b>0,00</b>
	CH 68	Dotations provisions		CH 78	Reprise de provisions	
		<b>0,00</b>				
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Produits réels</b>	<b>1 404,12</b>	
	CH 023	Virement à la section Invest.		CH 042	Opérations d'ordre	
	CH 042	Opérations d'ordre		Travaux en régie		
	CH 022	Dépenses imprévues		Amort. Subventions		
		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 404,12</b>	
	<b>Déficit</b>			<b>Bénéfice</b>	<b>1 404,12</b>	

DEPENSES			RECETTES			
<b>Dépenses équipements</b>	CH 20	Immo incorporelles	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Subventions invest.	
	CH 204	Subvention Invest.		CH 16	Emprunts	115 000
	CH 21	Immo corporelles		CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en-cours		CH 021	Virt section exploitation	
	CH 27	Immobilisations Financières		CH 23	Avances immo en-cours	
		<b>0,00</b>			<b>115 000</b>	
<b>Dépenses financières</b>	CH 16	Emprunts	<b>Produits financiers</b>	CH 10	Dotations, réserves	
				CH 24	Produits cession	<b>0</b>
		<b>0</b>				
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Produits réels</b>	<b>115 000</b>	
	CH 040	Opérations d'ordre		CH 040	Opérations d'ordre	
	CH 020	Dépenses imprévues		CH 041	Opération patrimoniale	
		<b>0,00</b>			<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>115 000</b>	
	<b>Déficit</b>			<b>Bénéfice</b>	<b>115 000</b>	

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_07-DE  
Reçu le 19/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**Approuve** le compte de gestion -budget énergies renouvelables- du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérécour**s citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

**Le Maire : Jean Louis MARSAUD**





Affiché et mis en ligne le 25.04.2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2023 - budget énergies renouvelables**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Sous la présidence de Monsieur Éric PINTAUD, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement qui s'établit ainsi :

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_08-DE  
 Reçu le 19/04/2024

**FONCTIONNEMENT**

**COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAIQUE 2023**

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses de gestion courante	CH 011	Charges générales		Recettes de gestion courante	CH 013	Atténuation de charges	
	CH 012	Charges de personnel			CH 70	Ventes de Produits	1 404,12
	CH 014	Atténuation de produits			CH 73	Impôts et Taxes	
	CH 65	Autres charges			CH 731	Impositions directes	
			0,00	CH 74	Dotations, Subventions		
				CH 75	Autres produits		
						1 404,12	
Autres dépenses	CH 66	Charges financières		Autres produits	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles			CH 77	Produits exceptionnels	
	CH 68	Dotations provisions			CH 78	Reprise de provisions	
			0,00			0,00	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>1 404,12</b>
	CH 023	Virement à la section Invest.			CH 042	Opérations d'ordre	
	CH 042	Opérations d'ordre				Travaux en régie	
	CH 022	Dépenses imprévues				Amort. Subventions	
			0,00				0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 404,12</b>
		Déficit				Bénéfice	<b>1 404,12</b>

**INVESTISSEMENT**

**COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAIQUE 2023**

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses équipements	CH 20	Immo incorporelles		Recettes de gestion courante	CH 013	Subventions invest.	
	CH 204	Subvention Invest.			CH 16	Emprunts	115 000
	CH 21	Immo corporelles			CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en-cours			CH 021	Virt section exploitation	
	CH 27	Immobilisations Financières			CH 23	Avances immo en-cours	
			0,00			115 000	
Dépenses financières	CH 16	Emprunts		Produits financiers	CH 10	Dotations, réserves	
			0		CH 24	Produits cession	
						0	
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>			<b>Total Produits réels</b>	<b>115 000</b>
	CH 040	Opérations d'ordre			CH 040	Opérations d'ordre	
	CH 020	Dépenses imprévues			CH 041	Opération patrimoniale	
			0,00				0
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>115 000</b>
		Déficit				Bénéfice	<b>115 000</b>

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_08-DE  
Reçu le 19/04/2024

Il est constaté que ces résultats concordent avec les comptes de gestion du percepteur.

Hors de la présence de Monsieur Jean Louis MARSAUD, maire de La Rochefoucauld en Angoumois, le conseil municipal se prononce sur le compte administratif du budget énergies renouvelables.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télécours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

**Le Maire : Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_09-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_09

Affiché et mis en ligne le... 25.04.2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MARSAUD Jean Louis**, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations** : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés** : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Affectation des résultats - budget énergies renouvelables**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Au vu du compte administratif Monsieur le maire présente l'affectation des résultats détaillée comme suit :

## PHOTOVOLTAIQUE

2023

## PREPARATION BUDGETAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Recettes d'investissement de l'année 2023		115 000,00	Recettes de fonctionnement de l'année 2023		1 404,12
Dépenses d'investissement de l'année 2023		0,00	Dépenses de fonctionnement de l'année 2023		
Résultat d'investissement de l'année		115 000,00	Résultat de fonctionnement de l'année		1 404,12
Résultat reporté 2022		0,00	Résultat reporté 2022		
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	<b>Déficit</b>	<b>115 000,00</b>	<b>Résultat global de fonctionnement 2023</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>1 404,12</b>
<b>Compte 001 sur 2024</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023</b>			<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE</b>		
Recettes à percevoir car non perçues en 2023		0,00	Excédent de fonctionnement global 2023		1 404,12
Travaux à réaliser et non payés en 2023			Besoin de financement global + une partie du financement de l'investissement (compte 1068) de 2023		0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00</b>	<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>1 404,12</b>
Résultat d'investissement 2023		115 000,00	<b>Compte 002 sur 2024</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Résultat réel d'investissement 2023</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>115 000,00</b>			
	<b>Recettes</b>				
Besoin de financement global		0,00			
<b>Compte 1068 sur 2023</b>	<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2023, les résultats de la façon suivante :

1°) Recettes d'investissement :  
Au compte 001 la somme de 115 000,00 €.

2°) Recettes de fonctionnement :  
Au compte 002 la somme de 1 404,12 €.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : Jean Louis MARSAUD





Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Subvention de fonctionnement au CCAS**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire expose qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2024, il y a lieu de prévoir une subvention de fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Compte tenu du résultat du CCAS ainsi que des prévisions d'actions, il propose l'inscription d'un montant de 61 000 € au compte 657363.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNENT** leur accord pour l'inscription de ce montant au budget primitif 2024 de la commune.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

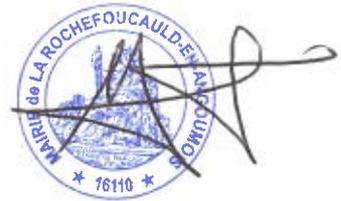
**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_10-DE  
Reçu le 19/04/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





Affiché et mis en ligne le 25/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations** : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés** : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Dépenses à imputer au compte 6232 «fêtes et cérémonies»**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

M. le maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telles catégories de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**AUTORISE** l'imputation des dépenses suivantes à l'article 6232 pour un montant maximum de 55 500 € :

- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (GUSO, SACEM, etc.)
- cadeaux offerts par la commune à l'occasion des mariages célébrés dans la commune ou de remise de prix organisés par la commune pour un montant maximal de 50€ par personne,

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_11-DE  
Reçu le 19/04/2024

- couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune (ancien maires et maires de la commune ou de la communes, conseiller départemental, régional, député, sénateur, président d'une association, personnalités publiques communales),
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.
- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles, animations et inaugurations.
- les feux d'artifice, animations, sonorisation et concerts.

Vote à l'unanimité

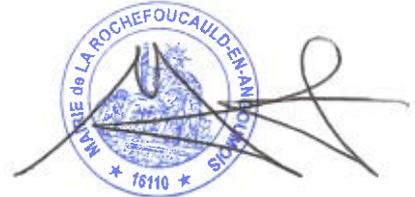
Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations** : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés** : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Convention UALR Générale**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de signer une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €.

L'UALR générale dotée au BP 2024 de 42 000 € rentre dans ce cadre.

Il présente la convention et demande à l'assemblée de se prononcer.

**CONVENTION D'OBJECTIFS**

**Entre** : La Commune de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS, représentée par Jean Louis MARSAUD, Maire, autorisé à signer la convention par la présente délibération de l'assemblée délibérante, **d'une part,**

**Et** : L'U.A.L.R. GENERALE, représentée par Monsieur Bernard PERILLAUD, Président, **d'autre part,**

**IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - objet de la convention :**

L'Association *U.A.L.R. GENERALE* qui a pour but *la pratique du sport*, s'engage à réaliser les actions suivantes au titre de la présente convention :

- permettre aux adhérents de participer dans de bonnes conditions à des activités sportives et de loisirs au sein des différentes sections (canoé - cyclisme - football - gymnastique volontaire - hand-ball - karaté - natation - pétanque - randonnée pédestre - rugby - tennis - tennis de table - tir - volley-ball - yoga - twirling bâton).
- mener des actions éducatives en direction des jeunes de la Commune par la pratique du sport en développant le goût de l'effort, des relations humaines et du lien social.

Compte-tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la commune, cette dernière a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'association. Ces moyens sont les suivants :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif.
- L'UALR Générale est autorisée à répartir la subvention auprès des associations sportives membres de l'UALR Générale.

**Article 2 - Versement de la subvention :**

La subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois et virée au compte de l'association.

Code banque : 20041

Code guichet : 1001

Numéro de compte : 0922684L022

Clé RIB : 04

Raison sociale et adresse de la banque : CCP BORDEAUX

**Article 3 - Reddition des comptes, contrôle des documents financiers :**

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du **1er janvier au 31 décembre**, devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 31 décembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.
- Communiquer à la mairie, au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le président ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée. L'association devra également fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.
- D'une manière générale l'association s'engage à justifier à tout moment sur la demande de la mairie de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.
- L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général 82 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_12-DE  
Reçu le 19/04/2024

**Article 4 - Assurance :**

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

**Article 5 - Modification de la convention :**

Toute modification du contenu de la présente convention, fera l'objet d'un avenant.

**Article 6 - Durée de la convention - Résiliation :**

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an et prend effet à la date de sa notification.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,  
Le 31 mars 2024

Le Président de l'Association

Le Maire, Jean Louis MARSAUD

Le conseil municipal adopte cette convention et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à la signer.

Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télécours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations** : DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés** : BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B *decies* du même code précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 *nonies* C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B *sexies* et 1636 B *septies* du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE**, pour l'année 2024, de modifier les taux de fiscalité locale :

- 47,04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 49,95 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_13-DE  
Reçu le 19/04/2024

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le taux de la taxe d'habitation (qui reste en vigueur pour les résidences secondaire) est le dernier taux voté par délibération 2019\_04\_06, soit 8.75%.

Vote à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

**Le Maire : Jean Louis MARSAUD**





Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Participation financière pour l'école Privée Anne Marie MARTEL**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'association signé avec l'école primaire de l'Enfant Jésus en date du 03 décembre 1980 et notamment les dispositions de son article 11 qui prévoit que la commune est tenue d'assumer les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. Cette école a été baptisée école Anne Marie MARTEL.

Il précise qu'au budget primitif 2023, un crédit de 30 500 € a été inscrit au compte 6558. Il propose de maintenir cette somme pour l'année 2024.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérécurse citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : Jean Louis MARSAUD



Affiché et mis en ligne le...~~25/04/2024~~**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**  
**Séance du 11 avril 2024****L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur MARSAUD Jean Louis**, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Délibération n° 15 : Délégation d'admission en non-valeur inférieure à 100 euros****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire expose :

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaro-comptable des créances irrécouvrables qui relève des assemblées délibérantes.

Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes, en deçà d'un seuil fixé par décret.

Après délibération du conseil municipal lui octroyant délégation, le maire peut admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public.

Le seuil de cette délégation ne peut être supérieur à 100 euros (décret n° 2023-523 du 29 juin 2023).

La décision d'admission en non-valeur par l'exécutif s'effectue ensuite par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante, le maire doit présenter au moins une fois par an un état listant les créances admises en non-valeurs assorties du motif de leur admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

De plus, la circulaire n° 2022-11-2800 du 22 février 2023 relative à la mise en œuvre de la responsabilité des gestionnaires publics en matière de recouvrement forcé précise la notion d'irrécouvrabilité et permet d'y inclure dorénavant les créances prescrites

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_15-DE  
Reçu le 19/04/2024

Le maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer en ce sens et de l'autoriser à accepter ces écritures par arrêté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer ces opérations d'admission en non-valeur par arrêté

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_16-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_16

Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**  
**Séance du 11 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine,

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Vote du budget général commune 2024**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire expose que le budget 2024 sera voté en M57.

Il donne lecture du projet de budget primitif 2024 de la commune et demande aux membres du conseil de se prononcer.

Aussi, il rappelle la délibération DEL 2022\_12\_11 fixant le taux de fongibilité à 7,5% dans le cadre du RBF de la commune.

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_16-DE  
Reçu le 19/04/2024

## FONCTIONNEMENT

## BUDGET COMMUNE 2024

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses de gestion courante	CH 011	Charges générales	2 247 958,32	Recettes de gestion courante	CH 013	Atténuation de charges	25 000,00
	CH 012	Charges de personnel	1 960 000,00		CH 70	Ventes de produits	247 815,00
	CH 014	Atténuation de produits	0,00		CH 73	Impôts et taxes	911 214,00
	CH 65	Autres charges	366 362,00		CH 731	Impositions directes	2 048 070,00
					CH 74	Dotations, subventions	1 134 538,00
				CH 75	Autres produits	52 755,00	
			<b>4 574 320,32</b>				<b>4 419 392,00</b>
Autres dépenses	CH 66	Charges financières	74 000,00	Autres produits	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	3 600,00		CH 77	Produits exceptionnels	1 000,00
	CH 68	Dotations aux provisions	2 000,00		CH 78	Reprise de provisions	
			<b>79 600,00</b>				
			<b>4 653 920,32</b>				<b>4 420 392,00</b>
	CH 023	Virement à la section Invest.	332 992,26		CH 042	Opération d'ordre	119 000,00
	CH 042	Opérations d'ordre	290 000,00			Travaux en régie	
	CH 022	Dépenses imprévues				Amort. subventions	
			<b>622 992,26</b>				<b>119 000,00</b>
					CH 002	Report résultat	737 520,58
<b>TOTAL</b>			<b>5 276 912,58</b>	<b>TOTAL</b>			<b>5 276 912,58</b>

## INVESTISSEMENT

## BUDGET COMMUNE 2024

DEPENSES				RECETTES			
Dépenses équipements	CH 20	Immo incorporelles	517 975,32	Recettes de gestion courante	CH 013	Subventions invest.	858 403,13
	CH 204	Subvention Invest.	49 957,63		CH 16	Emprunts	330 000,00
	CH 21	Immo corporelles	325 700,45		CH 204	Subvention équip.	
	CH 23	Immo en cours	431 252,24		CH 021	Virt section exploitation	332 992,26
	CH 27	Immobilisations financières	1 000,00		CH 23	Avances immo en-cours	
			<b>1 325 885,64</b>				
Dépenses financières	CH 16	Emprunts	335 000,00	Produits financiers	CH 10	Dotations, réserves	140 000,00
			<b>335 000,00</b>		CH 24	Produits cessions	
							<b>140 000,00</b>
			<b>1 660 885,64</b>				<b>1 661 395,39</b>
	CH 040	Opérations d'ordre	119 000,00		CH 042	Opération d'ordre	290 000,00
			<b>119 000,00</b>		CH 041	Opération patrimoniale	
							<b>290 000,00</b>
	CH 001	Solde d'exécution reporté	171 509,75		CH 001	Solde d'exécution reporté	
<b>TOTAL</b>			<b>1 951 395,39</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 951 395,39</b>

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_16-DE  
Reçu le 19/04/2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le budget primitif 2024 ;
- **ACCEPTENT** le taux de fongibilité.

Vote à l'unanimité

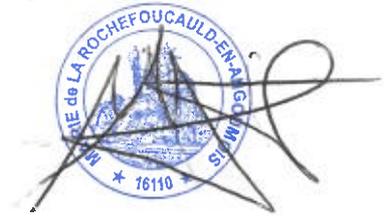
Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_17-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_17

Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**  
**Séance du 11 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Vote du budget assainissement 2024**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 du service assainissement et demande aux membres du conseil de se prononcer.

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_17-DE  
Reçu le 19/04/2024

<b>FONCTIONNEMENT</b>				<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2024</b>			
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
<b>Dépenses de gestion courante</b>	CH 011	Charges générales	303 003,69	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 013	Atténuation de charges	0,00
	CH 012	Charges de personnel	54 650,00		CH 70	Ventes de produits	325 100,00
	CH 014	Atténuation de produits	52 200,00		CH 74	Dotations, subventions	15 000,00
	CH 65	Autres charges	2 000,00		CH 75	Autres produits	2 000,00
					<b>411 853,69</b>		
<b>Autres dépenses</b>	CH 66	Charges financières	8 557,00	<b>Autres produits</b>	CH 76	Produits financiers	
	CH 67	Charges exceptionnelles	1 000,00		CH 77	Produits exceptionnels	100,00
	CH 68	Dotations aux provisions	1 000,00		CH 78	Reprise de provisions	
					<b>10 557,00</b>		
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>422 410,69</b>	<b>Total Produits réels</b>			<b>342 200,00</b>
	CH 023	Virement à la section Invest.	0,00		CH 042	Opération d'ordre	31 880,00
	CH 042	Opérations d'ordre	112 555,00			Travaux en régie	
	CH 022	Dépenses imprévues				Amort. subventions	
			<b>112 555,00</b>				<b>31 880,00</b>
					CH 002	Report résultat	<b>160 885,69</b>
<b>TOTAL</b>			<b>534 965,69</b>	<b>TOTAL</b>			<b>534 965,69</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2024</b>			
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
<b>Dépenses équipements</b>	CH 20	Immo incorporelles	5 000,00	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 021	Virt section exploitation	
	CH 204	Subvention Invest.	264 057,04		CH 23	Avances immo en-cours	
	CH 21	Immo corporelles					
	CH 23	Immo en cours					
					<b>269 057,04</b>		
<b>Dépenses financières</b>	CH 16	Emprunts	32 000,00	<b>Produits financiers</b>	CH 16	Emprunts	
					<b>32 000,00</b>		
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>301 057,04</b>	<b>Total Produits réels</b>			<b>0,00</b>
	CH 040	Opérations d'ordre	31 880,00		CH 040	Opération d'ordre	112 555,00
			<b>31 880,00</b>				<b>112 555,00</b>
	CH 001	Solde d'exécution reporté			CH 001	Solde d'exécution reporté	<b>220 382,04</b>
<b>TOTAL</b>			<b>332 937,04</b>	<b>TOTAL</b>			<b>332 937,04</b>

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_17-DE  
Reçu le 19/04/2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le budget primitif 2024 ;

Vote à l'unanimité

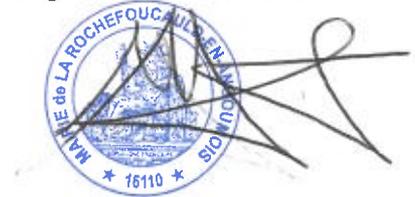
Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_18-DE  
Reçu le 19/04/2024



2024\_03\_18

Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**  
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Vote du budget énergies renouvelables 2024**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 du service énergies renouvelables et demande aux membres du conseil de se prononcer.

## AR Prefecture

016-200083293-20240411-2024\_03\_18-DE  
Reçu le 19/04/2024

### FONCTIONNEMENT

### BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES 2024

DEPENSES				RECETTES				
<b>Dépenses de gestion courante</b>	CH 011	Charges générales	1 904,12	<b>Recettes de gestion courante</b>	CH 70	Ventes de produits	3 500,00	
	CH 012	Charges de personnel	3 000,00					
			<b>4 904,12</b>				<b>3 500,00</b>	
<b>Autres dépenses</b>	CH 66	Charges financières		<b>Autres produits</b>	CH 76	Produits financiers		
	CH 67	Charges exceptionnelles			CH77	Produits exceptionnels		
	CH 68	Dotations aux provisions			CH 78	Reprise de provisions		
		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>			
<b>Total Dépenses réelles</b>			<b>4 904,12</b>	<b>Total Produits réels</b>			<b>3 500,00</b>	
				CH 002 Report résultat				<b>1 404,12</b>
<b>TOTAL</b>			<b>4 904,12</b>	<b>TOTAL</b>			<b>4 904,12</b>	

### INVESTISSEMENT

### BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES 2024

DEPENSES				RECETTES			
<b>Dépenses équipements</b>	CH 23	Immo en cours	335 000,00	<b>Recettes de gestion</b>			
			<b>335 000,00</b>				<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières</b>	CH 16	Emprunts		<b>Produits financiers</b>	CH 16	Emprunts	335 000,00
			<b>0,00</b>				<b>335 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>335 000,00</b>	<b>Total Produits réels</b>			<b>335 000,00</b>
CH 001 Solde d'exécution reporté				CH 001 Solde d'exécution reporté			
<b>TOTAL</b>			<b>335 000,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>335 000,00</b>

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_18-DE  
Reçu le 19/04/2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le budget primitif 2024 ;

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**





Affiché et mis en ligne le... 25/04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)**  
**Séance du 11 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 12  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle

**Procurations :** DESCHAMPS Chantal (procuration à FERSING Jacques), FORT Jean-Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André), MONGEAUD Colette (procuration à BOUCHAUD Jacky), RIBERAC Armelle (procuration à MARSAUD Jean-Louis), VEDRENNE Serge (procuration à MICHEL Corinne), VILLARD Huguette (procuration à MATEO Danielle)

**Excusés :** BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

**Objet de la délibération : Approbation du PPG du Syndicat Sy BTB**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Monsieur le Maire expose le programme pluriannuel de gestion proposé par le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (Sy BTB)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** ce programme ;

**Vote à l'unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**AR Prefecture**

016-200083293-20240411-2024\_03\_19-DE  
Reçu le 19/04/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 18 avril 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**

